



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-188**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) BORDEAUX-MERIGNAC :  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EXPLOITATION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

**ABSENTS : 4**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Maria GARIBAL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL**

Monsieur Serge BELLERON, Conseiller municipal Délégué à l'Alimentation durable et à l'Agriculture urbaine, rappelle à l'Assemblée que par délibérations du 28 octobre et du 25 octobre 1999, les Villes de Mérignac et de Bordeaux ont créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de restauration collective (SIVU). La production et la livraison de repas aux deux communes sont assurées par ce SIVU depuis le 5 juillet 2004.

Le SIVU exerce en lieu et place des deux communes membres la fabrication, à partir d'une unité centrale de production conçue pour 18 000 repas par jour, et la livraison des repas jusqu'aux sites de consommation. Cette cuisine centrale produit environ 23 500 repas par jour, avec une progression annuelle moyenne de l'ordre de 2 % depuis 2014 conséquence de la croissance démographique. Le nombre de repas produits pour 2020 et 2021 est impacté par la crise sanitaire et les fermetures des écoles.

La contribution des villes au budget du SIVU correspond au prix de revient HT des repas, multiplié par le nombre de repas, facturés par le SIVU.

On rappelle qu'en décembre 2020 le Conseil Municipal avait voté une subvention exceptionnelle de la Ville de Mérignac au SIVU de 309 000 € pour financer le déficit prévisionnel de 2020. Le SIVU avait utilisé son résultat excédentaire au 31 décembre 2019 (0.861 M€) pour absorber en partie le déficit de l'exercice 2020. La Ville de Bordeaux avait, pour sa part, versé une subvention exceptionnelle de 929 000 €.

La crise sanitaire a également, en 2021, des conséquences sur les activités du SIVU du fait de la baisse du nombre de repas vendus. On se rappelle que les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs ont été fermés pendant 3 semaines, du 5 avril au 25 avril 2021. Le SIVU connaît, par ailleurs, une stagnation des repas vendus depuis la rentrée scolaire de septembre 2021. Aussi, le SIVU anticipe une perte d'exploitation prévisionnelle, en date du 25 novembre de 497 000 €, sous réserve d'un mois de décembre « normal ». Dans l'hypothèse d'une dégradation de la situation sanitaire, avec pour conséquence une baisse du nombre de repas vendus, une subvention complémentaire au SIVU pourrait être proposée lors d'un prochain conseil municipal.

L'article 3.1 de la convention de partenariat renouvelée en 2017 permet le versement de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 99-115 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 portant création du SIVU pour la restauration collective entre les villes de Mérignac et de Bordeaux,

**Vu** la délibération n° 2021-135 approuvant la décision modificative n° 1 au budget principal pour l'année 2021,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 30 novembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'exploitation au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de restauration collective de 126 715.71 €. Les crédits ont été inscrits dans la décision modificative N° 1 de l'exercice 2021 au chapitre 67, article 6748 ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention en une seule fois, dans le cadre des dispositions prévues à l'article 3.1 de la convention de partenariat au regard des éléments transmis par le SIVU étayant un déficit d'exploitation prévisionnel pour 2021 ;

**ARTICLE 3** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

N'ont pas pris part au vote Hélène DELNESTE-Sylvie DELUC

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 13 décembre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the left. A vertical line descends from the end of the signature, forming a stylized 'I' or 'L' shape.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*